

Image not found or type unknown



Indemnités renonciation vefa

Par **Rem1111111**, le **26/12/2020** à **17:55**

Bonjour,

Dans le cadre d'un Vefa je me suis rétracté après les 10 jours hors des cas prévus par la loi. Je n'ai toutefois pas versé le dépôt de garantie. Le promoteur peut il me poursuivre pour dommages et interet?

Merci d'avance.